

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 avril 2004 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois et Daniel Lauzon, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

Absent: Monsieur le conseiller, Serge Roy

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2004-04-78 OUVERTURE DE LA SÉANCE : AJOURNEMENT

Considérant que l'assemblée publique de consultation concernant les premiers projets de règlement numéro 245-41 et 245-42 n'est pas terminée;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la présente séance soit ajournée jusqu'à la fin de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

2004-04-79 REPRISE DE LA SÉANCE

À la reprise de la séance, tous les membres du Conseil présents à 19h30 sont toujours présents et forment quorum;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la présente séance régulière soit reprise à 21h30.

ADOPTÉE

2004-04-80 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Points retirés :

3.5 – Second projet de règlement 245-42 – Règlement modifiant le règlement de zonage 245, aux fins de changer les usages et les normes dans la zone H01-102.

6.2 – Regroupement d'achats d'assurances de dommages.

6.3 – Confirmation mandatant l'UMQ comme porte-parole du regroupement d'achats d'assurances de dommages.

ADOPTÉE

2004-04-81 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 MARS 2004

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail , appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2004, tel que présenté.

ADOPTÉE

2004-04-82 Liste des comptes payés du mois de mars 2004 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2004, au montant de **51,708.80 \$**.

ADOPTÉE

2004-04-83 Liste des comptes à payer du mois de mars 2004 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2004, au montant de **269,897.69 \$**.

ADOPTÉE

2004-04-84 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2003

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier pour l'année 2003, ainsi que le rapport du vérificateur.

ADOPTÉE

2004-04-85 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil municipal prend connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2004.

2004-04-86 APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE – PROJETS SPÉCIAUX

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de procéder à l'appropriation dans le surplus libre de la somme de **16,996.80 \$**, plus taxes, pour les projets spéciaux suivants :

- Serveur aux ateliers municipaux 2,051.00 \$ plus taxes
- Projecteur 1,698.80 \$ plus taxes
- Logiciel Gestion de la Carte 5,775.00 \$ plus taxes

2004-04-86 ... suite

- Ordinateur portatif 2,413.00 \$ plus taxes
- Débitmètre électromagnétique 3,734.00 \$ plus taxes
- Système de télémétrie 1,325.00 \$ plus taxes

ADOPTÉE

2004-04-87 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ABOLITION À TITRE DE CHEMIN PUBLIC D'UNE PARTIE DU LOT 2 070 287

Monsieur le conseiller, Daniel Lauzon, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement décrétant l'abolition à titre de chemin public d'une partie du lot 2 070 287.

2004-04-88 RÈGLEMENT NO 419, SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX – ADOPTION

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors d'une séance tenue le 9 mars 2004;

Considérant qu'un Projet de règlement sur la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux a été adopté lors de la séance du 9 mars 2004;

Considérant qu'un avis a été publié le 13 mars 2004;

Considérant qu'à l'expiration du délai fixé, aucune opposition n'a été reçue à l'égard du projet de règlement;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le Règlement numéro 419 intitulé « Règlement sur la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-04-89 RÈGLEMENT NO 420, PRÉVOYANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE AUX INTERSECTIONS ST-JOSEPH/PERROT SUD ET ST-JOSEPH/DON-QUICHOTTE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 202,800 \$ À CES FINS

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors d'une séance tenue le 8 avril 2004;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture, que le maire et le greffier expliquent l'objet du règlement, sa portée et son coût.

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le Règlement numéro 420 intitulé « Règlement prévoyant l'exécution de travaux de voirie aux intersections St-Joseph / Perrot Sud et St-Joseph / Don-Quichotte et décrétant un emprunt de **202,800 \$** à ces fins » soit adopté.

ADOPTÉE

2004-04-90 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-41 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 245, AUX FINS DE CHANGER LES USAGES ET NORMES DANS LA ZONE H01-129

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes dans la zone H01-129;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 9 mars 2004;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 avril 2004;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le second projet de règlement numéro 245-41, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 245, aux fins de changer certaines normes dans la zone H01-129 », soit adopté.

ADOPTÉE

2004-04-91 APPEL D'OFFRES GT-2004-02 – FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ – ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de vêtements de travail;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 30 mars 2004;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la fourniture de vêtements de travail soit accordé à **Hérard et Fils Nettoyeur inc.**, au coût de **6,079.30 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appels d'offres et la soumission du 30 mars 2004; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2004-04-92 APPEL D'OFFRES GT-2004-03 – TRAVAUX DE VOIRIE AUX INTERSECTIONS DES BOUL. ST-JOSEPH / DON-QUICHOTTE ET ST-JOSEPH / PERROT SUD - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de voirie aux intersections des boulevards St-Joseph / Perrot Sud et St-Joseph / Don-Quichotte;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 18 mars 2004;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire.

2004-04-92 ... suite

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le contrat pour la réalisation de travaux de voirie aux intersections des boulevards St-Joseph / Perrot Sud et St-Joseph / Don-Quichotte soit accordé à **Pavages Vaudreuil Itée**, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **162,590.07 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 5 mars 2004; le tout puisé à même le Règlement numéro 420, prévoyant l'exécution de travaux de voirie aux intersections St-Joseph / Perrot Sud et St-Joseph / Don-Quichotte et décrétant un emprunt de **202,800 \$** à ces fins.

Le contrat est conditionnel à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur du règlement d'emprunt.

ADOPTÉE

2004-04-93 APPEL D'OFFRES GT-2004-04, BALAYAGE ET NETTOYAGE DES CHAUSSÉES

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le balayage et le nettoyage des rues;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 30 mars 2004;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour le balayage et le nettoyage des chaussées soit accordé à **Balaye-Pro inc.**, pour une somme n'excédant pas **11,520 \$**, plus taxes (64 \$/l'heure x 180 heures), suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 30 mars 2004; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2004-04-94 APPEL D'OFFRES GT-2004-05, MARQUAGE DES CHAUSSÉES

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage des rues;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 30 mars 2004;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que le contrat pour le marquage des chaussées soit accordé à **Lignbec inc.**, au coût de **8,292.50 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et la soumission du 30 mars 2004; le tout puisé à même le fonds général. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2004-04-95 SIGNALISATION KALITEC – ACQUISITION DE PANNEAUX

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'acheter de **Signalisation Kalitec inc.**, des panneaux de signalisation lumineux au coût de **5,750 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2004-04-96 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – PULVÉRISATEUR POUR DÉSHERBAGE ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'acheter, en copropriété avec la Ville de Pincourt, un pulvérisateur pour désherbage écologique de marque Aquacide, modèle ECO-355, de la compagnie **Pompotech inc.**, au coût de **16,560 \$**, plus taxes; La part de la Municipalité, soit la somme de 8,280 \$, plus taxes, est puisée à même le surplus libre. Le reliquat qui sera remboursé par la Ville de Pincourt, est puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2004-04-97 APPLICATEUR D'ÉMULSION D'ASPHALTE – ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un applicateur d'émulsion d'asphalte;

Considérant la recommandation du directeur de la Gestion du territoire;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour l'achat et la fourniture d'un applicateur d'émulsion d'asphalte soit accordé à **Pompotech inc.**, au coût de **3,895 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre non autrement approprié.

ADOPTÉE

2004-04-98 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À LA GESTION DU TERRITOIRE – SAISON ESTIVALE 2004

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que les personnes suivantes soient embauchées à titre d'employés temporaires, aux postes et pour la durée qui suivent, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

- Journaliers pour une période maximale de 120 jours, à compter du 19 avril 2004 : **Daniel Pelletier et Daniel Vaudrin**
- Jardinière pour une période maximale de 120 jours, à compter du 29 mars 2004 : **Marie-Pierre Larivière**
- Aide-jardinier pour une période maximale de 120 jours, à compter du 26 avril 2004 : **Sébastien Lalonde**

ADOPTÉE

2004-04-99 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS À LA GESTION DU TERRITOIRE – SAISON ESTIVALE 2004

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu que les personnes suivantes soient embauchées à titre d'employés étudiants pour la saison estivale 2004, au département de la Gestion du territoire, pour une période maximale de 12 semaines à compter du 25 mai 2004, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur :

- **Alexandre Ladjebel, Francis Marier et Rémi Villemure**

ADOPTÉE

2004-04-100 ENGAGEMENT DE PERSONNEL TEMPORAIRE – SAISON ESTIVALE 2004 – SERVICES COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que les personnes suivantes sont embauchées à titre d'employés temporaires aux postes et pour la durée qui suivent, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur :

- moniteurs et monitrices du camp de jour La Samare, à compter du 21 juin 2004, pour une durée maximale de 7 semaines.

Maxime Nadon, Virginie Morin, Mylène Nadon, Marie-Pier Ouellet, Simon-Benjamin Larivière, Stéphanie Bélanger-Cateysson, Marie-Ève Richard, Karine Larose, Catherine Granger, Jessica Morrissette, Jason St-Germain, Stéphanie Radziszewski et Catherine Massé

- préposé aux parcs et terrains sportifs, à compter du 1^{er} mai 2004:
Sébastien P. Tremblay
- monitrice du Club de kayak, à compter du 18 juin 2004, pour une durée maximale de 60 jours : **Kathleen Butler**

ADOPTÉE

2004-04-101 CLUB NAUTIQUE DE KAYAK, ENTENTE DE LOCATION AVEC MARINA ÎLE PERROT (9017-0994 QUÉBEC INC.) AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le maire et le directeur des Services communautaires soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de location pour le Club nautique de kayak avec la compagnie 9017-0994 Québec inc. (Marina Île Perrot 1995). L'entente est d'une durée de 1 an, soit du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005. Le coût de l'entente est de **2,500 \$**, plus taxes.

ADOPTÉE

2004-04-102 CONTRAT DE RESURFAÇAGE DU TERRAIN DE TENNIS DU PARC DES HIRONDELLES

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accorder un contrat à **Les Installations sportives Defargo inc.** pour le resurfaçage du terrain de tennis du parc des Hirondelles, au coût de **8,300 \$**, plus taxes. La contribution de la Municipalité, soit la somme de **5,810 \$**, plus taxes, est puisée à même le fonds Parcs et terrains de jeux. Le reliquat, qui sera remboursé par le Club de Tennis NDIP, est puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

2004-04-103 CONTRAT DE RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER DU CARREFOUR NOTRE-DAME

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'accorder un contrat à Multi-Surfaces inc. pour la réfection du terrain de soccer du Carrefour Notre-Dame, au coût de **15,000 \$**, plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre.

ADOPTÉE

2004-04-104 ENTENTE AVEC LA VILLE DE PINCOURT – ACQUISITION D'UN PULVÉRISATEUR POUR DÉSHERBAGE ÉCOLOGIQUE

Considérant que la Ville de Pincourt et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaitent faire l'acquisition en commun d'une désherbeuse;

Considérant que les parties ont le pouvoir de conclure une entente intermunicipale.

Considérant que pour l'achat de la désherbeuse et son utilisation, les parties désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal* relatives aux ententes intermunicipales telles qu'autorisées respectivement par les articles 468 et 576.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec la Ville de Pincourt, concernant l'achat et l'utilisation en commun d'un pulvérisateur pour désherbage écologique. L'entente est d'une durée de 5 ans, renouvelable.

ADOPTÉE

2004-04-105 COMPAGNIE 9101-9596 QUÉBEC INC. – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT (PROJET MILLÉNIUM PHASE 3)

Considérant que la compagnie 9101-9596 Québec inc. a présenté une demande de permis de lotissement du lot 3 050 600, concernant la phase 3 du projet Millénum;

2004-04-105 ... suite

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve la demande de permis de lotissement de la compagnie 9101-9596 Québec inc., pour la subdivision du lot 3 050 600 (Projet Millénum, phase 3), tel que présenté au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 30 janvier 2004, minute 33229 (dossier : T12450-31).

La présente approbation est assujettie aux conditions préalables suivantes, à savoir que la compagnie 9101-9596 Québec inc. :

- 1- Verse à la Municipalité une somme d'argent pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels;
- 2- S'engage à céder gratuitement à la Municipalité l'assiette des voies de circulation;
- 3- Soumette son plan à Hydro-Québec et à Bell-Canada pour consultation et prenne entente avec la Municipalité pour la desserte de ces services publics;
- 4- Prenne entente avec la Municipalité pour les rues projetées qui se terminent en cul de sac.

ADOPTÉE

2004-04-106 COMPAGNIE 9101-9596 QUÉBEC INC. – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – PROJET MILLÉNIUM PHASE 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente avec la compagnie 9101-9596 Québec inc. portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements de la Phase 3 du projet Millénum.

ADOPTÉE

2004-04-107 APPEL D'OFFRES – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN PHOTOCOPIEUR

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'un photocopieur;

Considérant la recommandation de la secrétaire-trésorière adjointe;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le contrat pour la fourniture et la livraison d'un photocopieur pour les services administratifs soit accordé à la compagnie Xerox Canada, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de **15,200 \$** plus taxes; le tout puisé à même le surplus libre. Le contrat est à prix forfaitaire. Le photocopieur est de marque Xerox WCP 55.

ADOPTÉE

2004-04-108 **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCORDER AUX MUNICIPALITÉS ET AUX SOCIÉTÉS DE TRANSPORT UNE RISTOURNE SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)**

Considérant que les municipalités paient au gouvernement du Québec la taxe de vente du Québec (TVQ);

Considérant que la TVQ est calculée non seulement sur le montant de l'achat, mais également sur le montant de la taxe sur les produits et services (TPS);

Considérant que les municipalités paient la TVQ à même les taxes municipales payées par les contribuables;

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment annoncé qu'il accordait aux municipalités une ristourne équivalente à 100 % du montant devant être payé à titre de TPS;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu de demander au gouvernement du Québec qu'il accorde aux municipalités et aux sociétés de transport une ristourne sur la taxe de vente du Québec (TVQ), semblable à celle accordée par le gouvernement du Canada sur la taxe sur les produits et services (TPS), et ce, rétroactivement au 1^{er} février 2004.

ADOPTÉE

2004-04-109 **MANDAT PROFESSIONNEL – INSPECT-SOL INC. – CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DU PROJET MILLÉNIUM PHASE 2B**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'accorder un mandat professionnel pour le contrôle des matériaux du projet Millénium phase 2 B, à la compagnie Inspect-Sol inc. Le coût du mandat, soit la somme de **10,095 \$**, plus taxes, est à la charge de la compagnie 9101-9596 Québec inc., conformément à l'entente intervenue.

ADOPTÉE

2004-04-110 **CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT 2 070 437 - AVIS**

Considérant que M. Ronald Boyer présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 070 437, situé sur la 101^e avenue;

Considérant que la Municipalité doit fournir à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation en tenant compte, entre autres, des critères visés à l'article 62 L.P.T.A.A.;

Considérant qu'il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole, entre autres aux endroits suivants :

2004-04-110 ... suite

- Secteur de l'école La Samare et du Carrefour Notre-Dame
- Secteur du Projet Millénium
- Secteur compris entre la 63^e avenue, le boul. Perrot et la 68^e avenue;
- Secteur de la promenade St-Louis.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de rejeter la demande d'autorisation pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 2 070 437, présenté par M. Ronald Boyer.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES

- Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.

2004-04-111 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever la séance à 22h15.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

